



L'agriculture est aussi une affaire de femmes

Bien que minoritaires, un certain nombre de femmes conjuguent l'agriculture au féminin. En 2010, 14 700 femmes travaillent de façon régulière dans les 25 080 exploitations que compte la région Centre. Celles qui tiennent les rênes des exploitations sont plus âgées que leurs confrères masculins. La plus petite taille de leurs structures leur laisse du temps pour exercer une activité à l'extérieur. Contrairement aux plus anciennes, la jeune génération mise sur un bon niveau d'études. Quant aux salariées, elles travaillent surtout dans les exploitations horticoles et d'élevage.

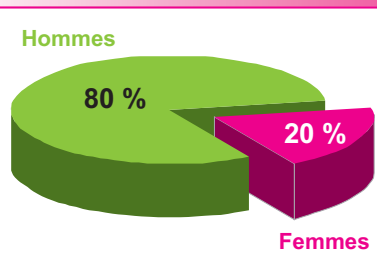
Les femmes dirigent plutôt des petites fermes

Bien présentes dans le milieu agricole, dirigeantes, conjointes ou salariées, les femmes sont malgré tout minoritaires et représentent 30 % de la population active agricole permanente. Seulement 4 900 d'entre elles sont à la tête d'une structure. Leur part, 20 %, n'a pas évolué en dix ans et est inférieure de cinq points à la moyenne nationale. Hormis les dirigeantes, 7 400 actives familiales participent aux travaux de l'exploitation.

Un millier d'entre elles s'investissent dans les activités de diversification induites et y consacrent du temps : transformation et vente de produits, activités touristiques et de loisir.

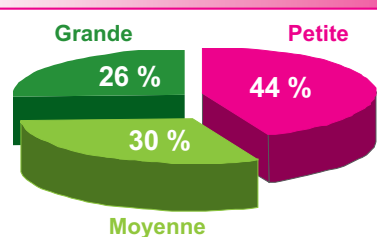
La gence féminine est sous-représentée dans les grandes exploitations dégageant au moins 100 000 euros de potentiel de production (PBS) où on ne la retrouve que dans 26 % des cas contre 45 % pour l'ensemble des chefs d'exploitation. Elles sont nettement plus nombreuses (44 %) à s'occuper de petites unités avec moins de 25 000 euros de PBS. Conséquence, la plupart sont des exploitantes à titre individuel (72 %), le cadre sociétaire étant moins adapté. Elles sont malgré tout 15 % à être en EARL, forme sociétaire plus souple que le GAEC.

Les chefs d'exploitation selon le sexe



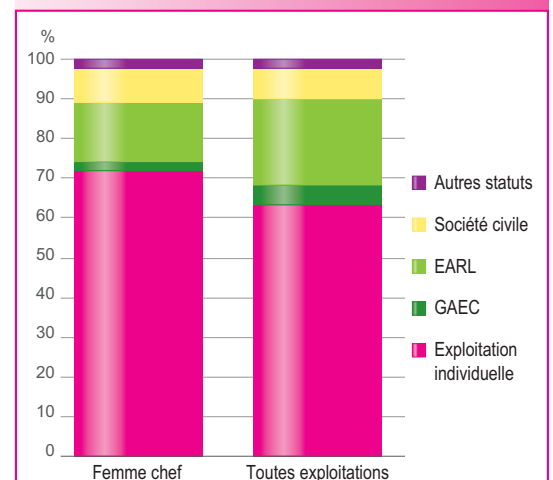
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les femmes chefs selon la taille de l'exploitation



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les exploitations selon leur statut juridique

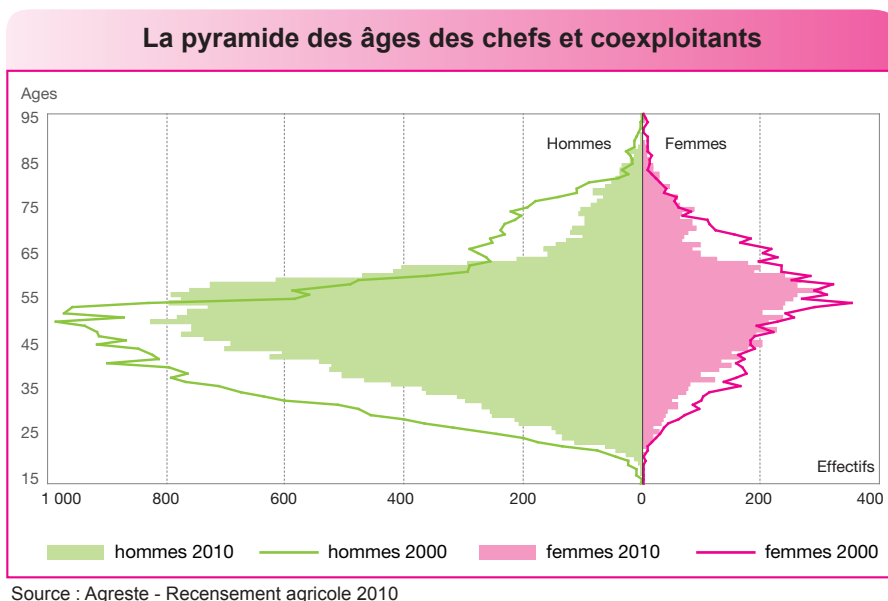
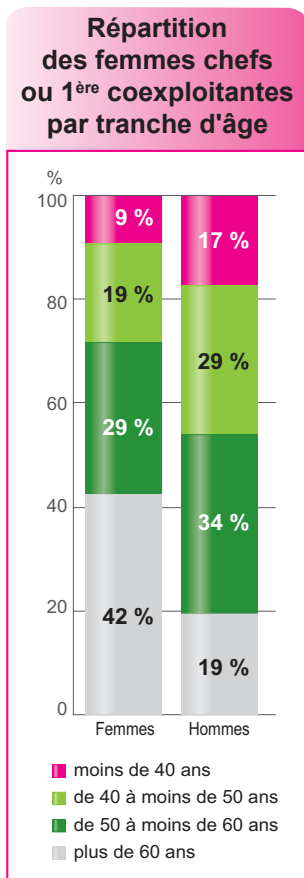


Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les femmes chefs d'exploitation sont plus âgées que leurs confrères masculins

En moyenne, les femmes chefs d'exploitation sont âgées de 57 ans contre 51 ans pour leurs collègues masculins. Parmi ces femmes, 42 % ont plus de 60 ans. C'est dans cette tranche d'âge qu'elles sont les plus nombreuses. Cet état de fait s'explique principalement par le phénomène de reprise de l'exploitation

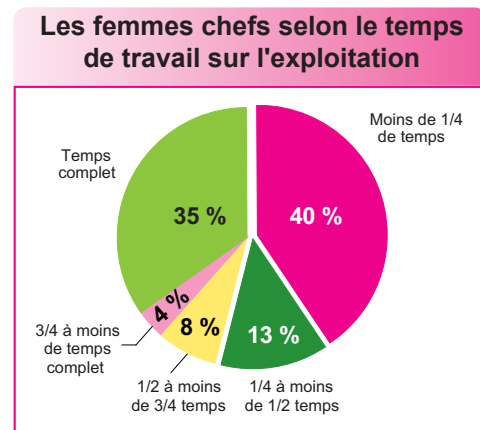
par les épouses lorsque le conjoint quitte le statut de chef d'exploitation, notamment lors de son départ en retraite. En revanche, l'agriculture attire peu les jeunes femmes qui préfèrent se consacrer à une autre activité au début de leur vie professionnelle : seulement 9 % des dirigeantes ont moins de 40 ans.



Les agricultrices ne consacrent pas tout leur temps à leurs exploitations

Parmi les 13 000 conjointes d'exploitants, 1 580 ont adopté le statut de coexploitante. Ce statut s'est généralisé de sorte que ces dernières ne sont plus considérées comme aides familiales. A peine plus de la moitié d'entre elles consacrent tout leur temps à leur exploitation. Quant aux conjointes non coexploitantes, elles délaissent de plus en plus le travail à la ferme : 68 % n'y ont aucune activité contre 61 % il y a dix ans. Pour la plupart des autres, leur participation est minimale. Autre fait, une bonne moitié des responsables consacrent moins d'un mi-temps à la gestion de leur exploitation et pour seulement un peu plus d'un tiers, elles travaillent à temps complet, pour deux tiers chez les hommes.

Bon nombre de ces femmes exercent une profession sans relation avec l'agriculture. Elles sont employées, enseignantes, infirmières ou encore pharmaciennes.



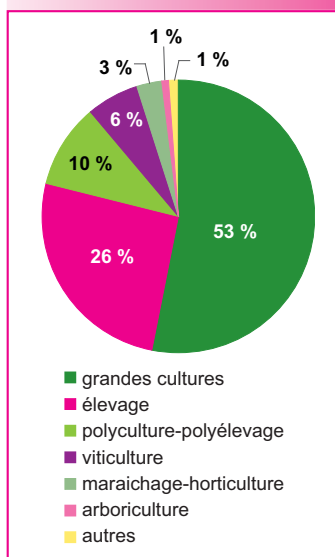
Une main-d'œuvre salariée plutôt féminine en cultures spécialisées

La majorité des exploitations dirigées par des femmes ont une orientation grandes cultures. Les femmes sont sur-représentées dans les exploitations spécialisées en élevage (présentes dans 26 % des cas pour 20 % s'agissant du total des chefs) et notamment dans le secteur des ovins-caprins ou des bovins et autres herbivores

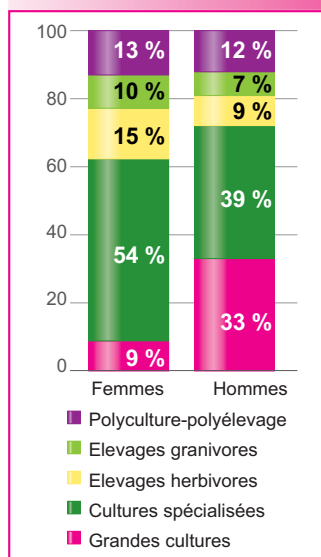
Près d'un quart des 9 800 salariés agricoles permanents travaillant dans les exploitations agricoles régionales sont des femmes, soit 2 400 personnes. Parmi elles, une bonne majorité (54 %) sont employées dans les exploitations de cultures spécialisées. L'horticulture, grosse pourvoyeuse de main-d'œuvre, en occupe à elle seule près d'un quart, principalement dans le Loiret. Viennent ensuite la viticulture et le maraîchage.

Dans le secteur de l'élevage, ce sont surtout les éleveurs de petits herbivores, ovins ou caprins, et les aviculteurs qui leur fournissent du travail.

Les femmes chefs d'exploitation selon l'Otex



Répartition des salariés permanents par Otex



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les femmes moins diplômées que les hommes

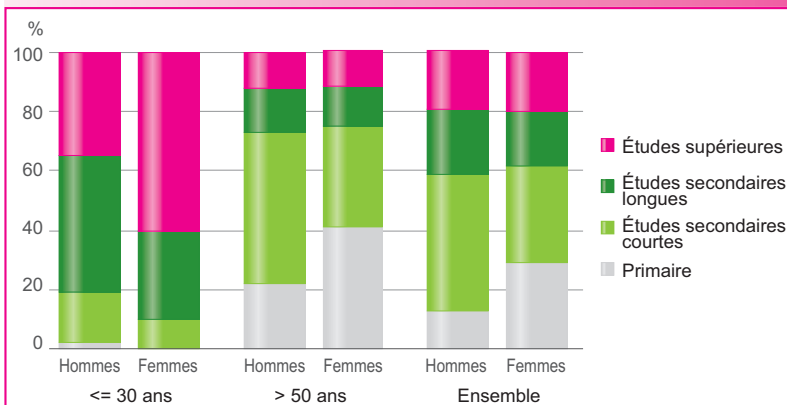
Le niveau de formation générale ou technique des exploitantes s'élève, comme on peut le voir en comparant la génération des moins de 30 ans et celle des plus de 50 ans. Mais les femmes sont en moyenne moins diplômées que les hommes. A cela, plusieurs facteurs explicatifs : 71 % d'entre elles sont âgées de plus de 50 ans, cette proportion étant de 53 % pour les hommes. De plus, elles sont surtout présentes dans les petites structures et sur-représentées dans les exploitations spécialisées en élevage. L'écart de niveau d'études entre les hommes et les femmes est cependant différencié en fonction de l'âge.

Chez les moins de 30 ans, les femmes ont un niveau de formation nettement supérieur aux hommes. C'est l'inverse parmi les plus de 50 ans. Les jeunes agricultrices ont fait le choix de leur métier et misé sur un niveau de qualification supérieur.

Les jeunes filles ne boudent pas l'enseignement agricole, mais elles sont surtout attirés par les secteurs des services (notamment les services à la personne), les activités hippiques ou encore la commercialisation, les laboratoires et l'expérimentation animale. A l'inverse des garçons qui préfèrent les secteurs de la production ou de l'aménagement de l'espace.

tamment les services à la personne), les activités hippiques ou encore la commercialisation, les laboratoires et l'expérimentation animale. A l'inverse des garçons qui préfèrent les secteurs de la production ou de l'aménagement de l'espace.

Formation initiale des chefs d'exploitation et coexploitants selon le sexe



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Définitions

La production brute standard

Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

Otex

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet de classer les exploitations selon leur orientation technico-économique.

Salariés permanents

Ils travaillent toute l'année sur l'exploitation, même à temps partiel.

Méthodologie du recensement agricole 2010

Le recensement agricole s'est déroulé de fin 2010 à début 2011.

Les résultats portent sur la campagne 2009 - 2010. Les recensements précédents avaient eu lieu en 2000, 1988, 1979, 1970. C'est l'une des plus importantes opérations statistiques du ministère en charge de l'agriculture.

Le recensement s'effectue dans le cadre de la réglementation statistique de l'Union européenne et selon les recommandations des Nations unies. Pour répondre aux obligations internationales et communautaires, tous les pays de l'Union européenne ont effectué un recensement agricole entre 2009 et 2010, ce qui permet de comparer leur agriculture.

La confidentialité des données recueillies par le recensement agricole est assurée par la loi du 7 juin 1951 sur le secret statistique. Toute personne participant au recensement agricole est tenue au secret professionnel. Les informations individuelles recueillies ne sont connues que des statisticiens et ne sont transmises à aucun autre service de l'État.

Elles ne seront diffusées que sous forme agrégée, pour préserver les données individuelles et l'anonymat des agriculteurs.

Qui a été recensé ?

Toutes les exploitations agricoles situées en métropole, dans les départements d'outremer et dans les collectivités d'outremer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont concernées.

L'exploitation agricole remplit trois critères : avoir une activité agricole, avoir une gestion courante indépendante ; atteindre ou dépasser un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

La collecte sur le terrain

Le recensement agricole a été organisé par les services statistiques du ministère en charge de l'agriculture. La réalisation s'est effectuée à l'échelon régional par les services statistiques des Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt. Des enquêtrices et enquêteurs, recrutés et formés spécialement pour l'opération, ont rendu visite aux exploitants agricoles et ont rempli, avec eux, le questionnaire du recensement agricole. Les questionnaires ont été saisis directement sur ordinateur portable chez l'enquêté.

Quelles données ont été recueillies ?

Quelques 700 données relevant de grandes thématiques sont recueillies : les cultures et superficies cultivées, l'élevage et le cheptel, les modes de protection des cultures, l'équipement des exploitations, la diversification des activités, l'emploi salarié, l'emploi familial et le niveau de formation de l'exploitant, la gestion de l'exploitation, etc.

En revanche, le recensement agricole ne collecte pas les données financières des exploitations.

Le recensement agricole offre ainsi un portrait instantané et détaillé de l'agriculture. Il permet des comparaisons au niveau le plus fin, jusqu'à la commune. Il s'intéresse également aux plus petites exploitations.